

Chapitre 4

LES ÉCHELLES RÉGIONALE ET LOCALE : L'IMPORTANCE DES APPROCHES HOLISTIQUES ET DES PARTENARIATS

Ce chapitre vise principalement à faire ressortir le rôle clé des régions et des collectivités locales vis à vis du développement durable, ainsi que les nombreux avantages qu'elles peuvent en retirer. Il met l'accent sur la nécessité, pour les autorités, d'adopter des démarches globales, menées en partenariats avec plusieurs intervenants, pour y arriver.

4.1

Paliers régionaux et locaux : acteurs privilégiés et cruciaux pour la mise en œuvre du développement durable

Cette première section s'attarde à la position privilégiée qu'ont les régions et les collectivités locales et au rôle important qu'elles ont à jouer, aujourd'hui, pour le développement durable de nos sociétés.

L'émergence du régionalisme : pour un aménagement et
un développement cohérent et concerté

Le chapitre en un coup d'œil :

- ✘ Paliers régionaux et locaux : acteurs privilégiés et cruciaux pour la mise en œuvre du développement durable
 - ⊕ L'émergence du régionalisme : pour un aménagement et un développement cohérent et concerté
 - ⊕ Les échelles régionale et locale et la concrétisation des collectivités viables
 - ⊕ Quelques facteurs clés de succès
- ✘ Au départ : donner priorité aux approches et aux démarches globales menées en partenariats
 - ⊕ Les *Agendas locaux 21*
 - ⊕ D'autres approches holistiques de développement durable aux échelles régionale et locale
- ✘ Démarche globale vers un développement durable : synthèse du processus

« *Régionalisme* : mouvement ou doctrine affirmant l'existence d'entités régionales et revendiquant leur reconnaissance. » (Le Petit Larousse, 1999.)

Le régionalisme est un mouvement qui reconnaît l'importance d'aborder les problèmes d'aménagement et de développement urbain sous l'angle de la région, et ses idées font l'objet d'un vaste consensus. Mais quels en sont, brièvement, les fondements ?

Plusieurs des problèmes urbains d'aujourd'hui sont de nature régionale – ou métropolitaine – et leur résolution passe par des stratégies intermunicipales. Diverses constatations appuient cette idée :

- ☞ Du point de vue de la démographie et de la réalité urbaines, plusieurs villes et collectivités se fondent de plus en plus en de nouvelles entités territoriales élargies aux relations complexes et grandissantes, les agglomérations, qui dépassent les limites administratives traditionnelles. Cela commande une nouvelle définition du concept d'appartenance et une nouvelle perception des réalités sociales, environnementales et économiques qui lient nos collectivités.

« La plupart des américains ne vivent pas dans des villages ou des villes aujourd'hui – du moins dans le sens traditionnel de ces termes. Au lieu de cela, nous sommes pour la plupart des citoyens d'une région : une vaste aire métropolitaine aux multiples visages qui englobe des centaines d'endroits que nous considérons traditionnellement comme étant des collectivités distinctes. »¹

☞ Du point de vue économique, la mondialisation tend à donner de l'importance aux régions et à diminuer le rôle relatif des nations: ce sont les régions et les agglomérations qui se font de plus en plus la compétition.

☞ Du point de vue social, une nouvelle solidarité et une nouvelle équité (fiscale et communautaire, par exemple) doivent émerger pour se conformer aux impératifs et aux réalités posés par la régionalisation du monde et de notre économie.

☞ Du point de vue de l'écologie, la biorégion est l'unité logique à partir de laquelle les problèmes doivent être abordés et résolus. Les bassins versants et les systèmes naturels ne connaissent pas les frontières administratives.

☞ Du point de vue de la planification et du développement, pour toutes les raisons énumérées précédemment et bien d'autres, la région devient l'unité de base logique d'intervention.

« L'échelle de l'agglomération, plus précisément de l'aire urbaine, s'impose

pour concevoir les grands choix de développement économique, d'aménagement et d'urbanisme, d'organisation des transports collectifs, de localisation des activités industrielles et commerciales ou encore de mixité sociale. »²

Peter Calthorpe, urbaniste étasunien bien connu, résume bien les liens entre régionalisme, développement économique et social et écologie pour une planification renouvelée :

« Dans l'économie globale d'aujourd'hui, ce sont les régions, non pas les nations, qui rivalisent à travers le monde pour dominer l'économie. De plus, notre compréhension de l'écologie a évolué et nous avons réalisé que la région est aussi l'unité de base en termes environnementaux. [...] Enfin, et peut-être est-ce là l'élément le plus important, nous commençons à changer notre vieille perception de villes et de banlieues indépendantes pour enfin voir la région comme une entité sociale cohérente. »³

En bout de ligne, ce que le régionalisme met en lumière est l'importance :

☞ de développer une vision et des projets d'aménagement et de développement cohérents, de manière concertée, à l'échelle des agglomérations et des régions;

☞ de se doter de moyens concrets pour y arriver (structures et processus d'élaboration et de mise en œuvre).

Le projet d'agglomération

Le projet d'agglomération (ou vision régionale), est l'élément clé d'une stratégie régionale complète d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un processus général qui détermine buts et objectifs, échéances, critères, projets et actions prioritaires, plans d'action, etc., pour une agglomération ou une région donnée. C'est donc à partir de ce cadre stratégique que se définiront et se concrétiseront des mesures et des projets à l'échelle régionale et dans les collectivités locales.

« Le projet de région cherchera donc à renforcer son image de qualité, ses attraits (région viable, biorégion, ville verte...). Voilà un point de départ, la "vision" qui fixe l'imaginaire. C'est une première étape cruciale et indispensable pour mobiliser tous les acteurs. »⁴

1 Peter CALTHORPE et William FULTON. *The Regional City: Planning for the End of Sprawl*, Washington, Island Press, 2001, p. 14. (Traduction libre.)

2 DATAR et ASSOCIATION DES MAIRES DE GRANDES VILLES DE FRANCE (AMGVF). *Premières rencontres nationales « Agglomérations »*, Paris, éditeur, 2000, p. 4.

3 Peter CALTHORPE et William FULTON. *The Regional City: Planning for the End of Sprawl*, Washington, Island Press, 2001, p. 16. (Traduction libre.)

4 Marie-Odile TRÉPANIÉ. « La nouvelle génération des plans stratégiques et des schémas d'aménagement au Québec et ailleurs », *À la croisée des chemins: le développement régional et l'aménagement urbain*, Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (Acfas), 1995, p. 80.

Pour initier et mener à terme de tels processus, le renforcement ou la création d'instances régionales d'aménagement et de développement revêt une grande importance. Divers modèles de structures sont possibles, allant du conseil régional ou de la communauté urbaine (où seules les collectivités locales siègent) au gouvernement régional formellement élu. L'important est que ces instances aient le respect et la reconnaissance des collectivités locales, de la légitimité et certains pouvoirs clairement établis pour élaborer les stratégies régionales et les mettre en œuvre. (Voir le chapitre 3 sur le rôle des gouvernements centraux pour plus de détails sur certains États qui ont favorisé la création d'instances régionales fortes.)

Les échelles régionale et locale et la concrétisation des collectivités viables

« Penser globalement, agir localement », voilà un adage que l'on a entendu souvent et que l'on risque d'entendre encore très longtemps. Et avec raison. Cette idée est au cœur du concept de développement durable : approcher les problèmes avec des visions larges et complètes, mais ne pas oublier de cibler des mesures bien concrètes et de passer promptement à l'action. Les deux dimensions sont indissociables.

Dans ce domaine, les gouvernements centraux et les organismes internationaux ont raison d'élaborer de grandes stratégies et de poser des objectifs globaux. Il n'en demeure pas moins que c'est par les actions réalisées aux échelles régionale et locale que pourront se concrétiser, en

bout de ligne, les changements qui permettront aux nations et à la communauté internationale de rencontrer leurs objectifs de développement durable.

« Les villes représentent peut-être le plus grand espoir que nous avons pour amener nos sociétés vers le développement durable. [...] Toute vision d'une planète durable doit nécessairement incorporer celle d'un développement urbain vert. »⁵

« Personne ne comprend vraiment comment – ou même si – le développement durable peut être atteint. Il y a cependant un consensus sur le fait qu'il doit se faire à l'échelle locale si nous voulons qu'il y ait une chance de l'accomplir sur une base globale. »⁶

Des organismes comme les Nations Unies reconnaissent cela, ne serait-ce que par leur programme sur les établissements humains (Habitat) et la place importante que prend le chapitre 28 dans l'Agenda 21 (son chapitre 28 porte sur les collectivités locales et sur les Agendas locaux 21, traités plus en détail un peu plus loin dans ce chapitre).

Toutes les nations et tous les gouvernements centraux devraient aussi le reconnaître. Ils devraient conséquemment s'assurer de fournir des ressources suffisantes et un appui adéquat aux paliers régionaux et locaux pour leur permettre de réaliser pleinement le développement durable « sur le terrain », ce qui leur permettrait de retirer plusieurs avantages en améliorant, entre autres, la qualité de vie générale pour les citoyens, la compétitivité des agglomérations, l'état de l'environnement local et l'utilisation efficiente des fonds publics. (Voir le chapitre 3 sur le rôle des gouvernements centraux pour plus de détails à ce sujet.)

Quelques facteurs clés de succès

Certains facteurs favorisent le succès d'une démarche locale ou régionale. Les opinions, cependant, varient sensiblement en fonction des contextes et des expériences vécues. C'est pourquoi il est présenté ici, directement, les observations de certains intervenants (dans le tableau 4.1) au lieu d'une synthèse formelle qui n'aurait jamais pu être, de toute façon, exhaustive.

Deux facteurs de succès reviennent néanmoins très souvent, presque invariablement :

- ☞ l'implication, tôt dans le processus et de façon continue, du public et du plus grand nombre d'acteurs concernés dans une grande démarche de sensibilisation et de concertation ;
- ☞ l'élaboration d'un cadre de référence global et l'adoption d'une approche holistique complète comme base solide d'un processus vers le développement durable.

5 Timothy BEATLEY. *Green Urbanism: Learning from European Cities*, Washington, Island Press, 2000, p. 4. (Traduction libre.)

6 INTERNATIONAL COUNCIL FOR LOCAL ENVIRONMENTAL INITIATIVES (ICLEI). 1996. Tiré de ROSELAND, Mark. *Toward Sustainable Communities – Resources for Citizens and their Governments*, Gabriola Island BC, New Society Publishers, 1998, p. 15. (Traduction libre.)

Tableau 4.1 :

Facteurs de succès pour la mise en œuvre locale ou régionale de démarches de développement

Quatre éléments identifiés par la Fondation Européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail⁷:

- ☞ **De nouveaux acteurs, de nouveaux rôles**
Souvent, l'innovation et les réflexions proviennent de groupes autres que les organismes gouvernementaux. Plusieurs catégories d'acteurs peuvent représenter ces nouveaux joueurs essentiels : des cellules de réflexion, des inspirateurs, des conseillers et des fournisseurs de soutien, des gens d'action, des militants, des réseaux d'information, etc.
- ☞ **De nouveaux stimulants, de nouveaux modes de réglementation**
De nouvelles mesures économiques incitatives et de nouvelles règles en faveur du développement durable.
- ☞ **L'intégration : abolir les barrières des spécialités**
Une vision élargie, des projets à dimensions multiples, la création de structures ou de départements capables de développer des stratégies globales et l'intégration de tous les groupes d'acteurs dans une nouvelle forme de démocratie participative.
- ☞ **La diffusion des meilleures pratiques : le rôle de l'information**
La promotion des innovations et de meilleures pratiques entre les collectivités établiront un effet d'entraînement et un partage des connaissances.

Quatre principes derrière le succès du Metro de Portland⁸ :

Le Metro est le gouvernement régional élu de l'agglomération de Portland, en Oregon. Il est reconnu pour sa planification et ses diverses initiatives, globales ou spécifiques, axées sur la mise en œuvre d'un développement plus durable de la région.

Selon le maire régional, le succès du Metro repose sur quatre principes de base :

- ☞ la légitimité et la représentativité au niveau régional (un gouvernement régional élu par les citoyens, un mandat et des fonctions votés par les électeurs);
- ☞ la sensibilisation et l'implication du public, tôt dans les processus et tout au long de ceux-ci (les citoyens peuvent s'impliquer d'une façon ou d'une autre dans toutes les décisions majeures);
- ☞ un cadre de référence, une vision globale et à long terme du développement (un plan stratégique de 50 ans);
- ☞ l'autorité – donnée par la loi – pour les questions d'intérêt régional. Quand les discussions sont terminées, le Metro peut demander aux collectivités locales de se conformer à ses décisions.

Quatre préalables pour mener à terme des stratégies de smart growth, selon le Metropolitan Council of the Twin Cities (Minnesota)⁹ :

- ☞ un cadre global d'aménagement régional et de mise en œuvre qui guide et harmonise les actions de tous les gouvernements locaux de l'agglomération;
- ☞ l'équité fiscale d'agglomération (*tax base sharing*), un moyen de partager les retombées de la croissance économique entre toutes les municipalités d'une région;
- ☞ des outils qui aident à faire comprendre et à visualiser ce qu'est concrètement le *smart growth* sur le terrain (projets de démonstration, éléments visuels);
- ☞ une stratégie complète d'implication des citoyens pour aider à façonner la vision et pour un engagement et un appui tout au long du processus.

7 Peter HALL et Charles LANDRY. *Des villes innovatrices et durables*, Dublin, Office des publications officielles des communautés européennes, 1997, pp. 5-7.

8 Mike BURTON. *Value-Based Planning to Achieve Sustainability*, tiré et adapté des notes de la conférence prononcée au Forum Vers des collectivités viables – Des villes habitables pour tous, Vivre en Ville, Montréal, 2000, p. 2.

9 John H. KARI. *A Smart Growth Strategy for Transforming Sprawl into Livable Communities*, Metropolitan Council of the Twin Cities, s.v., s.é., 1999, p. 1. (Traduction et adaptation libre.)

D'autres éléments à considérer¹⁰ :

« Pour ceux qui seront tentés de se lancer dans cette belle aventure (démarche globale de développement durable), les éléments suivants devront être pris en considération comme éléments clés de succès dans le processus envisagé :

- ☞ obtenir l'appui de la direction et des élus;
 - ☞ définir clairement les objectifs;
 - ☞ susciter une réelle participation de la population à la prise de décisions;
 - ☞ prendre le temps nécessaire pour que tous développent un niveau acceptable de compréhension du projet; [...]
 - ☞ établir des consensus et des partenariats entre les différents intervenants en tant que préoccupation de tous les instants et de tous les projets; [...]
 - ☞ développer des indicateurs de performance significatifs et facilement mesurables et en publier les résultats régulièrement. »
-

¹⁰ Gilles LAFORTUNE. *Initiatives québécoises et canadiennes en matière de développement durable: trois cas d'intérêt*, document produit dans le cadre d'une conférence donnée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, à Grenoble, France, juin 2000, p. 29.

4.2

Au départ : donner priorité aux approches et aux démarches globales menées en partenariats

Pour se matérialiser, le développement durable des collectivités requiert certes une grande panoplie de mesures sectorielles concrètes. Mais celles-ci doivent être coordonnées – voire même renforcées entre-elles – par l'élaboration d'un cadre global et stratégique d'intervention à long terme. Il s'agit d'un point de départ logique et presque obligé pour toute démarche « sérieuse » de développement durable conduite à l'échelle régionale ou locale.

Le concept d'écosystème urbain traduit bien l'idée selon laquelle il est grandement avantageux de comprendre et de prendre en considération tous les éléments qui composent une collectivité et, surtout, toutes les interactions entre ces éléments. (Voir le chapitre 2 sur le concept de collectivité viable pour plus de détails sur l'approche écosystémique.)

Les *Agendas locaux 21* sont un bon exemple de ce type d'approche globale. D'autres initiatives qui n'empruntent pas nécessairement le nom d'*Agendas locaux 21* sont aussi des cadres globaux très valables de développement durable.

Les Agendas Locaux 21

« L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. [...]

Action 21 [Agenda 21] aborde les problèmes urgents d'aujourd'hui

et cherche aussi à préparer le monde aux tâches qui l'attendent

au cours du siècle prochain. [...]

Ce processus marque la naissance

d'un nouveau partenariat mondial

pour le développement durable. »¹¹

Cinq ans après le *Rapport Brundtland* de la *Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED)*, les *Nations Unies* conviaient, en 1992, lors du *Sommet de la Terre à Rio*, les représentants de tous les pays à un rendez-vous historique pour faire le point sur l'état du développement durable et sur les stratégies à adopter pour le favoriser partout dans le monde. C'est au cours de cette rencontre que fut adopté, par 179 pays, l'*Agenda 21*, un vaste programme d'actions et de recommandations concernant le développement durable de la planète.

L'*Agenda 21* (aussi appelé *Action 21*) est un volumineux document de 40 chapitres qui examine les interrelations entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement et les défis qu'il pose. Il invite les intervenants du monde entier, de tous les niveaux (locaux, nationaux et internationaux), à s'impliquer et fournit un cadre pour aborder les problèmes sociaux et écologiques planétaires d'aujourd'hui, comme la pollution atmosphérique, le déboisement,

la perte de la biodiversité, la santé, le surpeuplement, la pauvreté, la consommation d'énergie, la production de déchets et les problèmes de transport. Un des piliers de l'*Agenda 21* est le principe d'engagement et de participation de tous les citoyens concernés dans l'élaboration des stratégies et des plans d'action.

Les enjeux urbains sont traités tout au long du texte de l'*Agenda 21*, mais deux chapitres se concentrent plus particulièrement sur le monde urbain : le chapitre 7 (sur les établissements humains) et le chapitre 28 (*Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21*). Ce dernier est consacré aux plans d'action par lesquels les collectivités vont mettre en œuvre le développement durable et les objectifs de l'*Agenda 21*. On y souligne l'importance du rôle qu'ont à jouer les collectivités locales dans l'atteinte d'un développement durable global. On y accorde aussi une grande importance aux processus de consultation et d'implication du plus grand nombre possible d'intervenants.

¹¹ CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. *Agenda 21, Chapitre 1*, Rio de Janeiro, 1992. www.agora21.org

« Les problèmes abordés dans *Action 21* qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. [...]

« Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter "un programme *Action 21* à l'échelon de la collectivité". La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiles, communautaires, com-

merciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable. Les programmes, les orientations et les dispositions législatives et réglementaires appliqués par les collectivités locales pour réaliser les objectifs d'*Action 21* seraient évalués et modifiés en fonction des programmes d'*Action 21* adoptés à l'échelon local. Les stratégies pourraient également servir à appuyer des projets de financement local, national, régional et international. »¹²

Le chapitre sur les *Agendas locaux 21* formule des objectifs et propose des actions qui interpellent un grand nombre d'acteurs. Ainsi, il invite :

- ☞ les collectivités locales de tous les pays à mettre en place un mécanisme de consultation de la population pour parvenir à un consensus sur un programme d'*Action 21*;
- ☞ la communauté internationale à développer la coopération technique entre les collectivités locales;
- ☞ les représentants des associations de municipalités et autres collectivités locales à développer leur coopération et leur coordination afin de renforcer l'échange d'informations et de données.

Tableau 4.2 : Les éléments clés d'un Agenda Local 21

Les collectivités locales qui s'engagent à élaborer un *Agenda local 21* se basent généralement sur les étapes et les éléments suivants :

- ☞ l'établissement d'un groupe multidisciplinaire, constitué de représentants de tous les secteurs de la collectivité, qui sera responsable de la coordination du processus et sera impliqué formellement dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'*Agenda 21*;
- ☞ la participation active d'une large portion de la collectivité (groupes communautaires et organisations non gouvernementales, représentants des secteurs privé et public, professionnels, associations et gens du milieu), la réalisation d'une évaluation du niveau de durabilité de la collectivité (portrait complet) en considérant les conditions sociales, économiques et environnementales actuelles et les tendances observables;
- ☞ l'élaboration d'une vision commune globale (regard à long terme) basée sur l'évaluation de durabilité actuelle et sur l'établissement de priorités;
- ☞ l'élaboration d'un plan d'action; il comprendra des objectifs clairs, des cibles mesurables et atteignables, les rôles et responsabilités de chacun, les sources de financement et les domaines d'intervention ;
- ☞ l'établissement d'indicateurs et de procédures pour évaluer et suivre périodiquement la performance de la collectivité dans la mise en œuvre du plan d'action et l'atteinte des objectifs de l'*Agenda local 21*.

L'initiative de l'ICLEI

L'ICLEI (*International Council for Local Environmental Initiatives*) est l'organisme à l'origine des *Agendas locaux 21* tels qu'adoptés en 1992 au *Sommet de la Terre*. Les gens de l'ICLEI poursuivent leurs activités concernant les *Agendas locaux 21* et œuvrent auprès des collectivités locales du monde entier en privilégiant la *Local Agenda 21 Initiative* qui comprend, essentiellement, les éléments suivants :

- ☞ un guide destiné aux collectivités locales pour l'élaboration des *Agendas locaux 21* (*The Local Agenda 21 Planning Guide : An Introduction to Sustainable Development Planning*, ICLEI, 1996);
- ☞ la *Campagne des Agendas locaux 21* (mouvement international visant l'engagement officiel du plus grand nombre de collectivités dans un processus d'élaboration d'*Agendas locaux 21*);
- ☞ la *Déclaration de l'Agenda local 21* (qui établit les principes et les stan-

dards pour l'élaboration de ces *Agendas locaux 21*).

Les gens de l'ICLEI ont constitué un vaste réseau de collectivités locales membres à travers le monde. Ils les mettent en contact par l'entremise de bulletins périodiques d'information, de conférences et offrent une foule de ressources pour faciliter l'élaboration d'*Agendas locaux 21* et d'autres initiatives spécifiques de développement durable. Pour plus d'information et pour les contacter: www.iclei.org

12 CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. Agenda 21, Chapitre 28, Rio de Janeiro, 1992. www.agora21.org

Les Agendas locaux 21 dans la pratique d'aujourd'hui

Plusieurs villes à travers le monde ont répondu au défi et à l'appel des *Nations Unies* (et continuent d'y répondre) en se mettant à la tâche. Selon un sondage de l'*ICLEI*, plus de 1800 collectivités locales dans 64 pays étaient impliquées dans un processus d'*Agenda local 21* en 1997. Environ 80% de ces initiatives étaient cependant concentrées dans seulement onze pays : l'Australie, la Bolivie, la Chine, la Corée, le Danemark, la Finlande, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède. Ces pays ont tous en commun le fait d'avoir des campagnes nationales en faveur d'*Agendas locaux 21*. Plus récemment, dix autres pays ont débuté des campagnes ou des programmes similaires à l'échelle nationale : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Brésil, la Colombie, les États-Unis, la Grèce, l'Irlande, le Malawi, le Pérou et la Turquie. Le plus récent rapport de l'*ICLEI* (2001) dénombre aujourd'hui plus de 6000 démarches d'*Agendas locaux 21* dans 113 pays.

C'est en Europe où l'adhésion à des programmes d'*Agendas locaux 21* est la plus répandue. Déjà, lors de la première *Conférence européenne sur les villes durables* en 1994 à Aalborg (Danemark), 80 collectivités avaient signé la *Charte d'Aalborg*, qui comprend, entre autres, l'engagement formel des collectivités signataires à entreprendre des processus relevant de l'*Agenda local 21* ou de plans d'action locaux à long terme en faveur de la durabilité. Plus de 400 collectivités européennes sont signataires de la charte.

Aujourd'hui, un haut pourcentage de collectivités européennes, tout particulièrement en Europe du Nord, ont complété ou sont en voie de compléter un *Agenda local 21* ou un processus très similaire. En fait, on pouvait compter en 1996 plus de 1100 initiatives d'*Agenda local 21* provenant de collectivités européennes, soit un peu plus de 60% de tous les *Agendas locaux* entrepris (90% de tous les *Agendas locaux* proviennent des pays développés).

En Suède, par exemple, toutes les collectivités locales sont aujourd'hui impliquées, d'une manière ou d'une autre, dans un processus d'*Agenda local 21*. On y comptait, en 1997, pas moins de 307 initiatives. La Norvège surpassait cependant tous les pays avec 415 initiatives officielles. Au Royaume-Uni, toutes les collectivités locales devaient produire un *Agenda local 21* avant la fin de l'année 2000. En France, la nouvelle *Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT)* de 1999 fait explicitement référence à la démarche d'*Agenda local 21* comme outil incontournable de mise en œuvre du développement durable. Plusieurs collectivités françaises ont entrepris des démarches en ce sens.

Aux États-Unis, où une campagne nationale a été lancée récemment, seulement une vingtaine de collectivités locales font aujourd'hui figure de pionnières en mettant sur pied un programme d'*Agenda local 21*. Au Canada, selon le sondage de l'*ICLEI*, on dénombrait en 1997 seulement sept *Agendas locaux 21*. Aucune campagne nationale n'y existe.

ÉTUDE DE CAS

QUELQUES EXEMPLES EUROPÉENS D'INITIATIVES SUR LES AGENDAS LOCAUX 21

L'Agenda local 21 de Stockholm :

Le *Bureau de l'Agenda 21 de Stockholm* fût établi en 1995. Il est formé d'un responsable de projet, de représentants municipaux de chacun des 18 districts de la ville, d'un comité consultatif composé d'une trentaine d'experts provenant de diverses organisations et, enfin, de personnel temporaire engagé pour certaines tâches spécifiques.

Débutée en 1996, la première étape avait pour but d'initier un processus actif et continu, de consulter la population pour établir un premier dialogue et de déterminer les principaux enjeux à traiter pour améliorer la qualité de vie à Stockholm. Une série d'indicateurs de base devait aussi être identifiée pour évaluer l'état actuel de la ville, établir les actions à prendre et mesurer les progrès futurs. Durant cette étape, plusieurs exercices d'information, de consultation et d'implication du public ont été réalisés.

L'une de ces étapes a consisté à distribuer des brochures expliquant la démarche dans les endroits publics, comme le métro et les stations de train et d'autobus. La brochure avait une partie détachable, préimprimée, où l'on pouvait inscrire des commentaires et suggestions relativement à la question suivante : « Comment pensez-vous que Stockholm peut devenir un meilleur endroit pour vivre ? » La Ville a reçu environ 11 000 réponses, lesquelles peuvent être classées selon cinq thèmes principaux :



- ☞ favoriser une ville plus sécuritaire et plus saine ;
- ☞ minimiser les impacts environnementaux du trafic ;
- ☞ minimiser la consommation des ressources ;
- ☞ protéger davantage la nature dans la ville ;
- ☞ augmenter l'influence des résidents sur le développement de la ville (démocratie locale).



Photos : Vivre en Ville

Importance des espaces verts et bleus (plans et cours d'eau) pour l'identité de la ville de Stockholm et la qualité de vie des résidents.

À partir de ces résultats, des ateliers publics de discussions et de travail devaient élaborer des indicateurs pour mesurer les performances de la ville dans ces cinq grands domaines. Les 350 indicateurs recueillis furent regroupés en 45 champs d'intérêts. Par la suite, la population a encore une fois été consultée pour choisir les meilleurs indicateurs pour les cinq domaines. On en arriva à identifier les 17 indicateurs finaux, regroupés dans quatre catégories : environnement, économie, enjeux sociaux et démocratie.

Les transports durables à Stockholm.



La flotte d'autobus roule au biogaz.



Un nouveau SLR qui s'ajoute aux trains de banlieue et aux autobus. Déjà, environ 70% des travailleurs utilisent le transport en commun chaque jour.

Photos - Vivre en Ville



Vitalité et caractère patrimonial
du vieux centre historique.



Photos : Vivre en Ville

Pour en savoir plus :
www.slb.mf.stockholm.se/agenda21

En 1999, le projet a été prolongé et, en 2000, a débuté la seconde étape, qui consiste à trouver des moyens d'engager tous les acteurs concernés (tant le secteur privé que public, les résidents, les écoles, etc.) dans la mise en œuvre d'actions concrètes et dans l'utilisation des 17 indicateurs. Un suivi permettra par la suite de mesurer les progrès accomplis et de guider le choix des actions futures. Les indicateurs ont aussi été intégrés dans le récent programme environnemental de Stockholm de 2002.



L'Agenda local 21 d'Helsinki :

« Processus commun d'apprentissage [...] l'Agenda local 21 peut être vu comme un nouveau type de processus public de participation et d'apprentissage au cours duquel des objectifs de développement durable sont déterminés pour différentes sphères d'activités et des plans plus spécifiques sont élaborés. La démarche devrait être basée sur le principe du partenariat, en tant que processus continu d'interaction entre la ville, les citoyens et divers groupes d'acteurs. Durant ce processus, des méthodes pour la participation publique seront développées. »¹³

La ville d'Helsinki s'est engagée dans l'élaboration d'un Agenda local 21 en 1995, en signant la Charte d'Aalborg et en joignant du même coup la Campagne européenne des villes durables, initiée un an auparavant. Le résultat final de la démarche est l'élaboration d'un plan d'action commun détaillé et complet pour le développement durable, qui constituera un programme stratégique à long terme qui chapeautera toutes les actions de la ville et de la collectivité.

En 1997, le conseil de la ville a adopté officiellement les mandats et les objectifs proposés lors de consultations. Les cinq objectifs majeurs adoptés, sont :

- ☞ la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en accord avec les objectifs nationaux établis par le gouvernement ;
- ☞ la protection et l'amélioration de la biodiversité et des espaces verts dans la ville ;
- ☞ le renforcement de la participation du public et du partenariat avec celui-ci ;
- ☞ l'élaboration d'outils appropriés pour mesurer et suivre l'évolution d'Helsinki vers un développement plus durable ;
- ☞ la mise en œuvre de stratégies de réhabilitation des habitations mettant l'accent sur la participation des usagers et la promotion des méthodes et moyens écologiques de construction.

D'autres éléments s'ajoutent à ces objectifs : l'introduction de considérations écologiques dans les politiques d'achat et de consommation, le développement d'infrastructures en accord avec le développement durable, le renforcement de la coopération entre les villes de la région de la mer Baltique ainsi que le développement de la vocation internationale d'Helsinki.

Un comité de pilotage de 15 membres (*Helsinki Local Agenda 21 Project*) a été établi en 1998. Cette même année, en avril, la première étape de consultation publique débuta par un Forum LA21 au cours duquel 17 groupes de travail thématiques furent établis. Environ 400 participants provenant des départements de la ville, des partis politiques, du gouvernement, d'organismes divers et du public prirent part à ce premier forum. Chacun des groupes thématiques comprenait de 2 à 4 représentants de la ville et de 15 à 20 membres du public. Voici quelques uns des 17 thèmes de travail :

Pour en savoir plus :
www.hel.fi/ymk/english/agenda

/

¹³ VILLE D'HELSINKI. *Processus d'Agenda local 21*.
www.hel.fi/ymk/english/agenda/f_agenda21.html (Traduction libre.)



- ☞ le transport et l'aménagement urbain ;
- ☞ les espaces verts et la densification urbaine ;
- ☞ l'habitation et la qualité des milieux résidentiels ;
- ☞ l'amélioration de la durabilité des constructions ;
- ☞ l'emploi et les changements structureaux dans l'économie ;
- ☞ les considérations énergétiques et la réduction des gaz à effet de serre ;
- ☞ la réduction des matières résiduelles et le recyclage ;
- ☞ l'amélioration de l'indépendance alimentaire (agriculture urbaine) ;
- ☞ l'éducation relative à l'environnement et les aspects culturels de la durabilité ;
- ☞ Helsinki dans le XXI^e siècle et la coopération internationale.

Les idées et les propositions de ces groupes de travail ont été présentées et débattues au second *Forum LA21* tenu en septembre 1998. Les commentaires de tous les groupes ont alors été recueillis et un rapport final publié et distribué largement en janvier 1999. Suite au rapport, les commentaires et points de vue de tous les départements de la ville ont été présentés et débattus lors du troisième *Forum LA21* de juin 1999. Un quatrième *Forum LA21* a été organisé en 2001 pour débattre d'une version préliminaire du plan d'action pour le développement durable d'Helsinki. En parallèle à ce processus, un groupe d'experts a élaboré 23 indicateurs pour suivre adéquatement la mise en œuvre et mesurer les éventuels progrès.

Le programme national d'Agendas locaux 21 du Royaume-Uni¹⁴:

L'initiative nationale du Royaume-Uni pour les *Agendas locaux 21* a été établie en 1993 par une coalition de cinq associations de municipalités. On a alors mis sur pied un comité pluridisciplinaire chargé d'adapter certains principes spécifiques du concept des *Agendas locaux 21* au contexte britannique et de produire des outils pour guider les municipalités dans l'élaboration de leur propre *Agendas locaux 21*.

En 1997, quand le Premier Ministre Blair exprima officiellement son but de voir toutes les municipalités du Royaume-Uni s'engager dans un tel processus, 60% d'entre-elles l'avaient déjà fait ; en décembre 2000, plus de 90%.

L'année 2000 a aussi marqué un tournant dans le développement d'*Agendas locaux 21* au Royaume-Uni, avec l'adoption de la nouvelle loi sur les municipalités (*Local Government Act 2000*), qui stipule que toutes les municipalités doivent compléter des plans collectifs (*community plans*) pour leur bien-être social, économique et environnemental ainsi que pour leur développement durable et celui du pays. ■

Pour en savoir plus :
www.sustainable-development.gov.uk/uk_strategy/factsheets/local/index.htm

¹⁴ ICLEI. *Local Agenda 21 Survey Report – Background paper no. 15*, s.v., s.é., 2001, p. 22.
(Traduction libre.)

D'autres approches holistiques de développement durable aux échelles régionale et locale

Outre l'adhésion et l'engagement formel de certaines collectivités à mettre en œuvre un *Agenda local 21*, de nombreuses autres démarches et initiatives similaires sont mises de l'avant dans plusieurs collectivités du monde entier. En voici quelques exemples. (Voir aussi le **chapitre 2** sur le concept des collectivités viables pour d'autres exemples régionaux et municipaux de démarches complètes de développement durable.)

LE PROCESSUS VISION 2020 D'HAMILTON (ONTARIO)

« Nous avons reconnu que la création de collectivités viables n'est pas quelque chose que les gouvernements locaux peuvent accomplir seuls. »¹⁵

La région d'Hamilton compte un peu plus de 460 000 habitants et se trouve à quelques 75 km au sud-ouest de Toronto, sur la rive du lac Ontario. Située dans le cœur industriel de la province, la région compte néanmoins plusieurs espaces naturels et agricoles de grande valeur. En janvier 2001, une loi fusionnait les six anciennes villes de la région et créait la nouvelle grande « ville-région », reconnue depuis une dizaine d'années comme étant l'une des régions canadiennes les plus proactives en matière de développement durable.

En 1992, le *Conseil régional d'Hamilton-Wentworth* adoptait un document intitulé *Vision 2020 – The Sustainable Region* comme cadre de référence pour guider le développement de la région. Il décrit ce que la région pourrait être en 2020 si elle se développe selon un processus continu de développement durable. Il émet aussi des recommandations pour orienter les décisions du gouvernement local, du monde des affaires, des groupes et des individus afin que cette vision devienne une réalité.

Les origines de Vision 2020 :

L'initiative a débuté en 1990 quand le conseil régional a créé un groupe de travail formé en grande partie de citoyens. Ce groupe devait explorer le concept de développement durable dans la perspective de son utilisation pour la révision des politiques régionales. Plus spécifiquement, il avait les mandats suivants :

- ☞ élaborer une définition précise de ce que signifie le développement durable spécifique à la région d'Hamilton, définition qui serait utilisée pour développer une vision globale ;
- ☞ développer une vision globale pour la région ;
- ☞ établir un programme de sensibilisation et d'information du public sur le développement durable et *Vision 2020* ;
- ☞ faire des recommandations concernant la mise en œuvre du concept par des initiatives concrètes ;

¹⁵ Norman RAGETLIE. « Hamilton-Wentworth's Vision 2020 : the Sustainable Community Initiative », dans *VIVRE EN VILLE*, (Coll.) *Vers des collectivités viables... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XXI^e siècle*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2001, pp. 49-52.



- ☞ démontrer l'utilité du concept à travers la révision complète des stratégies et politiques d'aménagement et de développement à long terme de la région;
- ☞ procurer une piste de travail pour le personnel menant la révision de la stratégie régionale de développement économique ainsi que le plan régional officiel.

Entre 1990 et 1992, le groupe de travail a consulté plus de 1000 citoyens pour l'élaboration de *Vision 2020*. Plusieurs mécanismes de consultation ont été employés, dont des séances publiques d'information, des *focus groups*, des groupes de travail, des bulletins d'information et une ligne de téléphone pour les idées. Un élément important de la démarche est que les autorités n'ont pas voulu imposer une vision préconçue du développement durable mais ont permis qu'elle soit façonnée par les valeurs et les préoccupations des citoyens.¹⁶

Onze domaines clés où des changements et améliorations sont nécessaires pour atteindre une plus grande viabilité ont été identifiés et traités : les aires naturelles, la qualité de l'eau et de l'air, les déchets, l'énergie, l'aménagement urbain, les transports, l'économie, l'agriculture et l'économie rurale et l'implication de la population.

La vision :

Les principes majeurs portés par *Vision 2020* :

- ☞ un système d'espaces verts interconnectés;
- ☞ une forme urbaine compacte et diversifiée;
- ☞ l'accent mis sur la marche, le vélo et les transports en commun;
- ☞ un environnement propre;
- ☞ un processus décisionnel ouvert;
- ☞ des fermes, petites et moyennes, qui demeurent viables.

Quelques événements et étapes clés du processus :

- ☞ 1992: *Vision 2020* est adoptée par le conseil régional.
- ☞ 1994: un projet sur les indicateurs de développement durable est lancé pour évaluer la mise en œuvre de la vision. Un groupe d'experts, en collaboration avec le public, travaille à son élaboration. (Voir le chapitre 14 sur les indicateurs pour en savoir davantage sur ce projet spécifique.)
- ☞ 1994: tenue de la première *Journée annuelle de la collectivité viable Vision 2020*.
- ☞ 1995: le nouveau *Plan officiel régional* est adopté et incorpore plusieurs des stratégies et des actions contenues dans la vision.
- ☞ 1997: les premiers *Prix annuels du développement durable* sont remis à des membres de la communauté.
- ☞ 1997: création d'un comité de suivi sur la mise en œuvre de la vision, la *VISION 2020 Progress Team*. Cette équipe formée de 18 bénévoles a pour mandat d'évaluer les progrès et les nouvelles stratégies devant être mises de l'avant.
- ☞ 1998: la *Progress Team* émet un document sur le renouveau et la mise à jour des stratégies: *Strategies for a Sustainable Community*.

¹⁶ VIVRE EN VILLE. (Coll.) *Vers des collectivités viables... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XXI^e siècle*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2001, p. 50.



- ☞ 1999 : un nouvel organisme sans but lucratif est créé pour coordonner et gérer les activités du processus : *Action 2020*.
- ☞ 2001 : la nouvelle grande ville d'Hamilton intègre *Vision 2020* dans ses plans de gestion et dans son système de gestion environnementale *ISO 14001*.
- ☞ 2001 : la nouvelle ville et *Action 2020* travaillent ensemble à la continuation de *Vision 2020*.

Bénéfices, accomplissements et reconnaissances :

De façon générale, la mise en œuvre de la vision s'est faite à travers la révision des politiques, la réalisation de projets spécifiques et des changements dans la prise de décisions. Cette mise en œuvre est également supportée par un système complet de suivi, d'évaluation et de réajustement dont les principaux éléments sont les indicateurs et les rapports réguliers dont ils font l'objet.

Voici quelques-uns des accomplissements les plus marquants jusqu'à présent :

- ☞ La révision de 1995 du *Plan officiel régional* qui a intégré les 2/3 des 400 recommandations exprimées dans la vision.
- ☞ Le nombre d'aires naturelles protégées qui a doublé.
- ☞ L'établissement d'un réseau régional pour les cyclistes.
- ☞ Un guide et un système d'évaluation pour la prise de décision interne, préparés et coordonnés par un comité interdépartemental, qui veillent à ce que soient pris en compte les critères de développement durable et les principes de *Vision 2020* dans chacune des décisions et des actions prises par les divers départements (politiques, plans sectoriels, programmes, budgets, subventions, etc.).
- ☞ En 1995, a été amorcée une initiative complète, menée à l'aide d'un vaste partenariat, sur la qualité de l'air (*Hamilton-Wentworth Air Quality Initiative*). Suite aux travaux d'un groupe de travail, un comité officiel a été mis sur pied en 1998 pour faire suite aux recommandations. (Pour plus de détails sur cette initiative particulière, voir le **chapitre 9** sur les collectivités saines et l'écologie urbaine.)
- ☞ Le comité de citoyens *Vision 2020* a contribué à de nombreuses activités d'éducation et de sensibilisation. Entre 1993 et 1997, des études ont montré une augmentation significative du niveau de sensibilisation du public à l'égard du développement durable et de *Vision 2020* (la proportion informée de la population est passée de 5% à 22%). Le comité *Vision 2020* a organisé, entre autres, la *Journée annuelle de la collectivité viable* au cours de laquelle les projets, les résultats des indicateurs et les progrès ont été rendus publics, un programme de sensibilisation dédié aux enfants et un programme de reconnaissance qui remet des prix pour les projets qui se distinguent le plus dans la communauté. La journée annuelle s'est transformée avec le temps en un mois de festivités (visites, conférences, ateliers et exposition montée par des enfants). En 1997, 150 organismes et près de 4 000 citoyens se sont impliqués lors de l'événement.¹⁷

Pour en savoir plus :
www.vision2020.
hamilton-went.on.ca

En 2000, la région d'Hamilton a reçu, pour *Vision 2020*, le *2000 Dubai International Award for Best Practices to Improve the Living Environment* (www.bestpractices.org). L'initiative a été reconnue comme l'une des dix meilleures au monde, parmi 760 soumissions provenant d'une centaine de pays. ■

¹⁷ Gilles LAFORTUNE. *Initiatives québécoises et canadiennes en matière de développement durable : trois cas d'intérêt*, document produit dans le cadre d'une conférence donnée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, à Grenoble, France, juin 2000, p. 23.

LE PROJET ACTION 2000 DU GRAND MONCTON (NOUVEAU-BRUNSWICK)

La ville de Moncton, au Nouveau-Brunswick, est située le long de la rivière Petitcodiac, qui se jette dans la Baie de Fundy. L'agglomération compte un peu plus de 110 000 habitants et comprend les municipalités de Dieppe, Moncton et Riverview.

En 1997, un projet de développement durable pour le Grand Moncton a été lancé par la tenue d'un colloque public sur les villes viables. Le projet, *Action 2000*, est l'initiative conjointe d'un professeur d'écologie de l'Université de Moncton et de l'ingénieur-chef de la ville de Moncton. Les trois municipalités ainsi que des organismes communautaires et des citoyens du Grand Moncton y travaillent en collaboration.

L'approche, le contenu et les buts du projet :

Les buts généraux du projet sont de développer un modèle viable de planification régionale pour le Grand Moncton et un autre de participation publique pour la prise de décisions. Une des particularités intéressantes du projet est l'accent mis sur le développement durable d'une aire définie par le bassin versant régional de la rivière Petitcodiac. Ainsi, un des buts d'*Action 2000* est « de miser sur la région biogéographique plutôt que sur la région politique, quant à la planification du développement, des aires récréatives, des sentiers et de la préservation des sites historiques. En mettant l'accent sur la région biogéographique, on accorde davantage d'importance aux liens environnementaux et à la planification. »¹⁸

Le processus est très ouvert et s'adresse à une variété de gens :

- ☞ les citoyens de la région du Grand Moncton intéressés à un urbanisme viable ;
- ☞ les élus et les fonctionnaires municipaux ;
- ☞ les agences et ministères du gouvernement associés ou intéressés à l'urbanisme viable ;
- ☞ les chefs d'entreprise ;
- ☞ les représentants d'autres collectivités intéressés à étudier le processus.

« Le but du projet est de réunir des chefs d'entreprise, des éducateurs, des administrateurs, des groupes du gouvernement et de défense de l'environnement, des étudiants et des citoyens de tout âge pour discuter de leurs espoirs et de leurs aspirations pour une collectivité viable. Notre défi collectif sera de nous concentrer sur les questions d'impact qui doivent être intégrées à nos plans d'urbanisation et de définir les stratégies et les plans d'action qui assureront la viabilité économique et environnementale du Grand Moncton au cours du XXI^e siècle. »¹⁹

18 ACTION 2000. www.action2000.nb.ca

19 Ibid.



Certains objectifs plus spécifiques du projet :

- ☞ un territoire mieux aménagé;
- ☞ l'éducation au sujet de l'air, de la terre et l'eau;
- ☞ l'amélioration de la qualité des cours d'eau;
- ☞ l'inventaire et la valorisation du patrimoine culturel et des arts.

Les approches utilisées et les modes de participation publique :

- ☞ éducation et sensibilisation;
- ☞ sélection d'un dossier prioritaire;
- ☞ création de partenariats entre les groupes;
- ☞ implication du public dans un projet concret.

La démarche, les principales étapes du processus d'Action 2000 :

- ☞ création d'un comité spécial en charge du projet;
- ☞ forum d'éducation sur les aspects d'une ville viable;
- ☞ établissement d'une vision avec la participation du public;
- ☞ cueillette de données sur l'héritage naturel de la région (compilées en *Système d'Information Géographique – SIG*);
- ☞ organisation du programme et développement de stratégies et d'actions pour réaliser ses buts;
- ☞ création d'un moyen d'éducation et de communication avec le public (site Internet, ligne téléphonique, distribution d'un questionnaire et d'un sondage);
- ☞ implantation des recommandations ou des projets avec des buts spécifiques;
- ☞ mise en place d'un comité représentatif des trois communautés pour assurer une continuité.

Ce dernier, formé de résidants, a pour mandat de diriger la mise en œuvre de la vision et de recruter des personnes intéressées à faire partie des groupes de travail qui examineront divers aspects de la viabilité.

Suite à un sondage dans les trois communautés de la région, le comité a choisi un objectif à court terme, soit le nettoyage des rives des cours d'eau du bassin versant de la rivière Petitcodiac, afin d'impliquer le public dans un projet concret. Dans le cadre de la première édition annuelle de cette activité en 2000, les efforts conjugués de 700 volontaires de Dieppe, Moncton et Riverview ont permis de ramasser plus de sept tonnes de déchets. L'activité a été répétée en 2001.

Pour en savoir plus :
www.action2000.nb.ca



Les réalisations jusqu'à maintenant :

Sur le plan physique :

- ☞ plan régional d'un réseau de sentiers ;
- ☞ nettoyage des rives du bassin versant régional effectué par des groupes de citoyens ;
- ☞ base de données unifiée et informatisée (SIG) sur l'héritage naturel de la région.

Sur le plan social :

- ☞ création d'une banque de données sur les groupes potentiellement intéressés aux dossiers de ville viable (en vue d'une plus grande collaboration des citoyens pour la continuité du processus) ;
- ☞ sensibilisation des gens sur les liens entre leurs comportements et l'environnement.

De façon générale et à plus long terme, *Action 2000* devrait éventuellement amener des effets positifs sur l'aménagement et la planification du Grand Moncton. ■

ÉTUDE DE CAS

LES INITIATIVES DE COLLECTIVITÉ VIABLE ET DE SMART GROWTH DE LA VILLE D'AUSTIN (TEXAS)

La Ville d'Austin, au Texas, est formellement engagée dans le développement durable. Le fait que la ville, qui compte environ 630 000 habitants, soit située dans une région d'un peu plus de un million d'habitants et où la croissance démographique est importante y est certainement pour quelque chose. Deux initiatives connexes, menées conjointement par la ville et par divers groupes de citoyens (la *Smart Growth Initiative* et la *Sustainable Communities Initiative*), contribuent à faire d'Austin une véritable chef de file aux États-Unis en matière de promotion du développement urbain durable.

Les principes contenus dans la *Smart Growth Initiative* émanent des travaux du *Comité de citoyens de la ville sur l'aménagement (Citizen's Planning Committee – CPC)*, initiés dès le début de 1994. Les membres du *CPC* ont été nommés par le conseil de ville pour se pencher sur les enjeux du développement à Austin.

La mission de la *Sustainable Communities Initiative*, lancée en 1996, est de favoriser l'atteinte et le maintien, par la collectivité, de la prospérité économique, de l'équité et de la santé environnementale – et ce en favorisant la meilleure qualité de vie possible dans le meilleur environnement possible.

La *Smart Growth Initiative* cherche surtout à diminuer l'étalement urbain et à redévelopper les secteurs urbanisés. Ses objectifs spécifiques sont :

- ☞ de déterminer comment et où le développement s'effectuera ;
- ☞ d'améliorer la qualité de vie ;
- ☞ de consolider les revenus fonciers par des investissements stratégiques, une utilisation plus efficiente des fonds publics et des partenariats régionaux.



Les principes de la *Smart Growth Initiative* sont les suivants :

- ☞ réhabiliter et revitaliser les quartiers centraux en y investissant ;
- ☞ préserver le caractère des quartiers existants par une planification adéquate ;
- ☞ préserver l'environnement en protégeant les aires naturelles sensibles et en encourageant des modèles de développement efficaces ;
- ☞ procéder à des investissements publics efficaces en ce qui concerne les infrastructures et les services ;
- ☞ créer des développements conçus pour les piétons et les transports en commun en favorisant la mixité des fonctions et en densifiant les secteurs appropriés ;☞ diminuer la congestion automobile en procurant des alternatives ;
- ☞ récompenser les promoteurs avec des mesures économiques incitatives et des processus plus flexibles pour les projets de développement qui rencontrent les objectifs du *smart growth*.

Mesures concrètes et projets :

Ces deux initiatives constituent véritablement un ensemble complet de multiples projets et de mesures concrètes qui favorisent le développement intelligent et la viabilité de la municipalité. En voici un bref aperçu :

- ☞ Un programme de planification urbaine à l'échelle des quartiers pour donner l'opportunité à chaque quartier de développer des plans qui refléteront les valeurs des résidents et augmenteront leur qualité de vie. La ville fournit des ressources et encadre le processus.
- ☞ Un outil spécifique pour aider la ville à analyser les projets de développement en regard avec les objectifs du *smart growth* : la matrice de *smart growth*, adoptée en 1999. Elle comprend des critères qui aident à évaluer des aspects comme la localisation générale, la proximité des transports publics, les caractéristiques du design urbain, la concordance avec les plans des quartiers concernés, l'augmentation des revenus fonciers (à long terme) et d'autres priorités des politiques. Suite à l'évaluation, si le projet rencontre de façon significative les objectifs de *smart growth*, des mesures financières incitatives peuvent être octroyées par la ville pour compenser certains coûts privés plus élevés pouvant être associés au redéveloppement en milieu urbain. Ces mesures peuvent comprendre des réductions des coûts assumés par le promoteur ou des investissements de la ville pour des infrastructures nouvelles ou existantes. Chose importante, la grande majorité de ces mesures sont disponibles seulement pour les zones de développement identifiées par la ville.
- ☞ Un projet pour la restructuration et la densification des principaux corridors de transports : actuellement fortement orientés vers l'utilisation de l'automobile, ces corridors seront progressivement transformés pour les rendre plus attrayants et plus sécuritaires pour les piétons et plus favorables aux transports en commun. En partenariat avec les citoyens et le secteur privé, la ville envisage de créer divers pôles urbains mixtes, tout au long de ces corridors, en y favorisant une plus grande intensité d'occupation du sol et une plus grande mixité.
- ☞ Un programme pour la consolidation et le redéveloppement du centre-ville (plusieurs projets sont en cours, comme le nouvel hôtel de ville, le centre des congrès et plusieurs projets privés).
- ☞ Un plan de réduction des émissions de CO₂ visant une diminution de 20% du niveau de 1990 pour l'année 2010.
- ☞ Le développement de standards de zonage et d'aménagement alternatifs qui font la promotion de quartiers mixtes, où l'accent est mis sur l'agrément du piéton et la qualité du design urbain (les *Traditional Neighborhood Districts*). Des mesures favorisent aussi l'utilisation du développement néotraditionnel par les promoteurs.

Pour en savoir plus :
www.ci.austin.tx.us/smartgrowt

h
www.ci.austin.tx.us/sustainable



- ☞ La préservation des espaces verts ; des fonds de 110 millions \$US ont été approuvés par les résidents au cours des deux dernières années, pour que la ville achète des espaces verts à des fins de préservation et de récréation.
- ☞ Un programme pour favoriser les bâtiments verts à travers toute la collectivité, tant pour les nouveaux bâtiments que pour les bâtiments existants, et pour les projets commerciaux, résidentiels ou municipaux.

Plusieurs autres initiatives et projets sont menés, à Austin, en partenariat avec la collectivité et sous la bannière du développement durable, dont l'examen et le suivi des opérations de tous les départements de la ville, le développement d'indicateurs et la tenue d'activités de sensibilisation et d'information des résidents à propos du développement durable.

« Peu de villes étasuniennes ont développé des programmes complets de durabilité urbaine. Une collectivité qui mène le bal est Austin, au Texas. »²⁰ ■

4.3

Démarche globale vers un développement durable : synthèse du processus

Comme chaque région et chaque collectivité est unique, il n'existe pas de démarche qui puisse s'appliquer universellement. Cependant, en se basant sur la littérature et sur les expériences étudiées, certaines caractéristiques et certains éléments du processus d'élaboration devraient être considérés, voire repris. En voici brièvement la synthèse.

Tableau 4.3 : Les principales caractéristiques d'une démarche globale de développement durable

Une démarche globale typique qui vise le développement viable d'une région ou d'une collectivité locale comporte généralement les caractéristiques suivantes :

- ☞ elle emprunte une approche holistique, c'est-à-dire qu'elle considère les aspects sociaux, économiques et environnementaux ;
- ☞ elle vise à développer une vision claire de l'avenir de la collectivité, basée sur des valeurs communes ;
- ☞ elle vise la concrétisation de cette vision par l'exécution d'actions, cohérentes entre-elles, réalisées par divers partenaires (plan d'action) ;
- ☞ elle tient compte à la fois du court, du moyen et du long terme ;
- ☞ elle consulte et fait participer activement les citoyens, les organismes du milieu, les entrepreneurs privés et les différents paliers de gouvernement tôt et tout au long des processus d'élaboration des plans et des projets.

²⁰ Timothy BEATLEY. *Green Urbanism: Learning from European Cities*, Washington DC, Island Press, 2000, p. 360. (Traduction libre.)

Tableau 4.4 : Les principales étapes de la démarche

(pas nécessairement en ordre chronologique) :

- ☞ former un groupe ou un comité mixte de direction (intégrant des représentants de la collectivité et des experts) responsable de la coordination de la démarche ;
- ☞ connaître le portrait actuel de la collectivité et l'état vers lequel elle se dirige si les tendances se maintiennent, collecter et analyser les informations, s'aider de consultations publiques ;
- ☞ identifier clairement les buts et les objectifs spécifiques à la démarche, l'échéancier ainsi que les ressources financières et humaines disponibles et allouées, etc. ;
- ☞ faire connaître la démarche à l'ensemble de la collectivité ;
- ☞ élaborer une vision globale commune de développement à long terme qui s'appuie sur la sensibilisation, la consultation, la concertation et le cheminement collectif ;
- ☞ établir des objectifs sectoriels plus spécifiques, élaborer des initiatives, des plans et des projets en partenariat, partager les responsabilités, établir des mécanismes de communication et de rétroaction, etc. ;
- ☞ élaborer des indicateurs de performance et des moyens de suivre l'évolution de la démarche, rendre compte régulièrement de la mise en œuvre et apporter les ajustements en cours de route.

(Pour plus de détails sur une démarche sensiblement similaire, voir le **chapitre 5** sur la planification spatiale.)

ÉTUDE DE CAS

LES QUATRE ÉTAPES DU MODÈLE DE L'OREGON²¹

1. **Où en sommes-nous actuellement ?**
(Informations descriptives, valeurs de la collectivité) ;
2. **Où allons-nous comme cela ?**
(Informations sur les tendances, scénarios probables) ;
3. **Où voulons-nous aller vraiment ?**
(Vision commune, scénarios alternatifs) ;
4. **Comment nous y rendre ?**
(Objectifs, stratégies, actions, priorités, échéancier). ■

21 Steven C. AMES. *Community Visioning: Planning for the Future in Oregon's Local Communities*, Chicago, American Planning Association (APA), 1997. www.asu.edu/caed/proceedings97/ames.html

Principales références utilisées pour ce chapitre :

- ACTION 21. *Le site des Nations Unies sur l'Agenda 21*, 2001.
www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21
- ACTION 2000. *Projet de développement durable du Grand Moncton*, 2001.
www.action2000.nb.ca
- AGORA 21. *Le site francophone du développement durable*, 2002.
www.agora21.org
- BEATLEY, Timothy. *Green Urbanism: Learning from European Cities*, Washington, Island Press, 2000.
- CALTHORPE, Peter et FULTON, William. *The Regional City: Planning for the End of Sprawl*, Washington, Island Press, 2001.
- CENTER OF EXCELLENCE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT (US DEPARTMENT OF ENERGY). *Ten Steps to Sustainability*, 2001.
<http://www.sustainable.doe.gov/management/tensteps.shtml>
- Charte des villes européennes pour la durabilité (Charte d'Aalborg) – texte intégral*, 2001.
<http://www.ccr.jussieu.fr/santedoc/aalborg.htm> ou
<http://www.iclei.org/europe/ac-frnch.htm>
- COMMISSION EUROPÉENNE – DG XI ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ NUCLÉAIRE ET PROTECTION CIVILE. *Villes durables européennes - Rapport élaboré par le groupe d'experts sur l'environnement urbain*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1996.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *Initiative de Hamilton-Wentworth sur la qualité de l'air : Hamilton-Wentworth, Ontario*, 2001.
www.fcm.ca/scep/case_studies/air_quality/hamilton_air_sum-f.htm
- FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL. *Des villes innovatrices et durables*, Dublin, Office des publications officielles des communautés européennes, 1997.
- GREEN COMMUNITIES (UNITED STATES ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY – EPA). *The Green Communities Assistance Kit*, 2001.
www.epa.gov/greenkit
- HITCHING, Benjamin. *Innovative Approaches To Regional Growth Management*, Actes de la Conférence nationale de l'APA (American Planning Association), 2000.
www.asu.edu/caed/proceedings00/HITCHING/hitching.htm
- ICLEI - THE INTERNATIONAL COUNCIL FOR LOCAL ENVIRONMENTAL INITIATIVES, 2001. www.iclei.org
- ICLEI. *Local Agenda 21 Survey : A Study of Responses by Local Authorities and Their National and International Associations to Agenda 21*, 1997.
www.iclei.org/la21/la21rep.htm
- ICLEI. *Local Agenda 21 Survey Report*, 2001.
www.iclei.org/rioplusten/final_document.html
- KATZ, Bruce (Éd.). *Reflections on Regionalism*, Brookings Institution Press, Brookings Metropolitan Series, 2000.
www.brook.edu/dybdocroot/es/urban/reflections.htm
- LACHMAN, Beth E. *Linking Sustainable Community Activities to Pollution Prevention: A Sourcebook*, RAND, 1997.
www.rand.org/publications/MR/MR855/index.html
- LEITMANN, Josef. *Sustaining Cities: Environmental Planning and Management in Urban Design*, New York-Hill, 1999.
- LOCAL AGENDA 21 UK. *Le site du Royaume-Uni sur les Agendas locaux 21*, 2001
www.la21-uk.org.uk
- McLAUGHLIN, Elizabeth. *Les actions de développement d'une ville viable: théories et analyse de trois projets canadiens*, thèse de maîtrise en études de l'environnement, Université de Moncton, Moncton, 2001.
- VILLE DE STOCKHOLM. *Site de la ville sur l'Agenda local 21*, 2001.
www.slb.mf.stockholm.se/agenda21/
- UNITED NATIONS HUMAN SETTLEMENTS PROGRAMME (UN-Habitat), 2001.
www.unhcr.org/unhcr/english/hd/america.htm
- VILLE DE HELSINKI. *Local Agenda 21 in Helsinki*, 2001.
www.hel.fi/ymk/english/agenda/f_agenda21.html
- VISION 2020. *Site Internet du projet de développement durable d'Hamilton*, 2001.
www.vision2020.hamilton-went.on.ca
- VIVRE EN VILLE, (Coll.) *Vers des collectivités viables... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XXI^e siècle*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2001.

Local Agenda 21 UK. Le site du Royaume-Uni sur les Agendas locaux 21 : www.la21-uk.org.uk

McLaughlin, E. (2001). *Les actions de développement d'une ville viable : théories et analyse de trois projets canadiens*. Thèse de maîtrise en études de l'environnement. Université de Moncton.

Stockholm, ville de. (2001). Site de la ville sur l'Agenda local 21 : [www.slb.mf.stockholm.se/agenda21/United Nations Human Settlements Programme \(UN-Habitat\). Site Internet : www.unchs.org/unchs/english/hd/america.htm](http://www.slb.mf.stockholm.se/agenda21/United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat). Site Internet : www.unchs.org/unchs/english/hd/america.htm)

Vision 2020. Site Internet du projet de développement durable d'Hamilton : www.vision2020.hamilton-went.on.ca

Vivre en ville. (Coll.) (2001). *Vers des collectivités viables... mieux bâtir nos milieux de vie pour le XXI^e siècle*. Sillery : Les Éditions du Septentrion.